

Votaccess

Site de collecte pré Assemblée Générale de vote en ligne

Manuel utilisateur

- Naviguer sur ce site
- Voter en ligne
- Configuration de votre ordinateur
- Télécharger et lire les formats PDF
- Vous vous posez les questions suivantes
- Sécurité

Naviguer sur ce site

Nous avons organisé nos contenus pour qu'ils correspondent au mieux à vos préoccupations. La navigation suivante vous est proposée à partir de la page d'accueil.

Un menu en haut de la page vous permet d'accéder aux principales rubriques et thèmes qui vous sont proposés.



Depuis n'importe quelle page du site, un clic sur l'icône  permet de revenir à la page d'accueil. Un clic sur le drapeau de la langue de votre choix permet d'afficher les informations dans cette langue.

Voter en ligne

- Positions et coordonnées

- Les positions Titres affichées correspondent à votre dernière position telle qu'elle a été transmise au système de vote par votre teneur de compte.
- Vos coordonnées sont celles transmises au système de vote par votre teneur de comptes.
- Lorsque votre position résulte de la consolidation de plusieurs valeurs, vous pouvez en obtenir le détail en cliquant sur « Vos positions »

- Consultation de documents

La consultation des documents est disponible à tout moment sur le site, elle comprend :

La documentation mise à disposition par l'émetteur sur son site web, disponible par un clic sur le logo de l'Emetteur

La documentation officielle de l'Assemblée Générale, au format PDF, disponible par un clic sur l'icône .

- Voter en ligne

Vous devez choisir l'une ou l'autre des options proposées :

- Voter sur les résolutions
- Demander une carte d'admission
- Donner pouvoir au Président
- Donner pouvoir au Président Conseil de Surveillance (si vous êtes Porteurs de parts de FCPE)
- Donner pouvoir à un Tiers

Quelque soit le type d'instruction choisi, les étapes à respecter sont les suivantes :

- Affichage de vos droits de vote restants à exercer
- Choix du type d'instruction
- Récapitulatif de vos instructions de vote
- Validation des conditions générales de vote
- Confirmation de vos instructions de vote
- Attestation des instructions de vote (date, heure et référence d'enregistrement)
- Téléchargement de votre attestation d'instruction pour impression

Veuillez trouver ci-dessous des précisions en fonction du type d'instruction choisi :

Vote sur Résolutions

Vous pouvez exprimer votre choix résolution par résolution en cochant devant chaque résolution, une des cases proposée.

Si vous souhaitez effectuer un vote dans le même sens sur toutes les résolutions agréées par l'organe de direction, cliquez sur « Cocher Tout ».

Un clic sur le bouton  permet d'ouvrir le résumé de chaque résolution

Un clic sur le bouton  permet de fermer le résumé de chaque résolution

Un clic sur l'icône  présenté devant chaque résolution permet de télécharger la documentation complète relative à cette résolution.

Vous devez préciser votre choix dans le cas où d'autres résolutions ou amendements seraient présentées lors de la tenue de l'Assemblée Générale.

Demande d'une carte d'admission

Plusieurs configurations peuvent se produire, elles dépendent de la manière dont l'émetteur souhaite que les cartes soient délivrées :

Suite à votre demande :

- Vous êtes informé de la prise en compte de la demande de carte d'admission et vous avez la possibilité de télécharger la carte immédiatement à partir de l'écran Justificatif ou de l'écran Historique des votes. La carte est destinée à être imprimée par vos soins pour être présentée le jour de l'assemblée.
- Vous êtes informé de la prise en compte de la demande de carte d'admission qui sera disponible à la date mentionnée sur le site. A partir de cette date vous devrez retourner sur le site de vote via votre teneur de compte pour télécharger la carte, soit par un lien direct disponible depuis l'accueil soit à partir de l'Historique des votes. La carte est destinée à être imprimée par vos soins pour être présentée le jour de l'assemblée.

- Vous êtes informé que votre carte vous sera envoyée soit par courrier soit par courriel. Lors de la saisie de votre demande de carte, vous devrez renseigner l'adresse courrier à laquelle vous souhaitez recevoir votre carte (votre adresse personnelle, ou une autre adresse de votre choix). Par défaut l'adresse courrier que détient votre teneur de comptes sera proposée. Si vous souhaitez recevoir la carte d'admission par courriel, il vous suffit de compléter votre adresse au moment de votre demande. Cette adresse courriel sera transmise à l'émetteur ou à son représentant afin de vous transmettre la carte d'admission.

Pouvoir au Président

En validant votre choix vous donnez pouvoir au Président pour la totalité de vos droits de vote.

Pouvoir au Président du Conseil de surveillance

Si vous êtes porteur de parts de FCPE, en validant votre choix vous donnez pouvoir au Président du Conseil de Surveillance du Fonds pour la totalité de vos droits de vote.

Pouvoir à tiers

Vous devez renseigner les coordonnées de la personne physique ou morale à laquelle vous souhaitez confier votre pouvoir pour la totalité de vos droits de vote.

- Consulter l'historique des instructions

Ce lien n'apparaît que lorsqu'un vote a été enregistré sur le système de vote.

Il peut s'agir d'un vote électronique ou d'un formulaire de votre vote papier qui aura été numérisé et transmis au système de vote par votre teneur de compte. Si vous avez effectué un vote sur le site de vote, vous pouvez télécharger votre attestation de vote au format PDF.

- Répondre aux questions complémentaires

Cette page vous permet, si vous le souhaitez, de répondre aux questions posées par la Société organisatrice de l'Assemblée Générale.

Configuration de votre ordinateur

Le site de collecte pré Assemblée Générale est prévu pour une configuration graphique d'au moins 1024x768 pixels, le site a été optimisé pour une configuration en 1280x800. Nous vous recommandons l'usage d'un navigateur récent.

Néanmoins, conformément à notre politique d'accessibilité, il reste consultable sur des configurations moins évoluées ou par des personnes souffrant d'un handicap.

Télécharger et lire les formats PDF

Le site de vote en ligne met à votre disposition des fichiers à télécharger au format PDF. Pour les ouvrir, le logiciel gratuit Adobe Reader est nécessaire.

[Télécharger Adobe Reader](#)

Vous ne pouvez pas ou vous ne souhaitez pas installer Adobe Reader ? Vous pouvez néanmoins visualiser ces documents au format TXT ou HTML en utilisant un outil de conversion en ligne.

[Accéder à l'outil Adobe de conversion PDF en ligne](#)

Vous vous posez les questions suivantes :

L'adresse mentionnée n'est pas ou plus valide ?

- Contactez votre teneur de compte

Vous ne comprenez pas les positions affichées sur le site

- Contactez votre teneur de compte

Vous souhaitez visualiser le détail de vos positions lorsque vos droits de vote sont répartis sur plusieurs valeurs

- Cliquez sur le lien « Vos Positions » figurant sur la page d'accueil

Comment visualiser les instructions de votes enregistrées ?

- Cliquez sur l'Historique des votes

Lors de la consultation des votes, vous constatez que des votes papiers sont référencés

- Un formulaire de vote papier a été numérisé et transmis au système de vote par votre teneur de compte.

Lors de la consultation de l'historique des votes, vous constatez :

Des votes avec la mention « validé »

- Votre instruction de vote à été prise en compte dans le système de vote

Des votes avec la mention « annulé par votre banque »

- Votre teneur de compte a annulé vos instructions de vote suite à détection d'un doublon ou parce que vous avez soldé votre position avant la date d'arrêté officielle des positions. Pour avoir plus amples explications, contactez votre teneur de compte

Vous ne voyez pas vos instructions de vote

- Votre vote n'a pas été pris en compte. Assurez vous d'avoir pris connaissance des conditions générales de vote et de bien avoir coché la case « Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vote et les accepte sans réserve ».

Vous avez demandé une carte d'admission et le site vous indique que la carte sera disponible en ligne au plus tard le xx/xx/xxxx.

- La carte d'admission sera mise en ligne par le centralisateur de l'Assemblée générale le xx/xx/xxxx. A partir de cette date vous devrez retourner sur le site de vote via votre teneur de compte pour télécharger la carte, soit par un lien direct disponible depuis l'accueil soit à partir de l'Historique des votes.

Sécurité

Afin d'assurer la sécurité des opérations, vos communications avec le serveur de vote en ligne sont entièrement cryptées grâce au protocole SSL (Secure Socket Layer).

Le préfixe "https" de l'adresse de la page consultée garantit que vous êtes en environnement sécurisé.

Ce protocole se base sur un certificat serveur signé par une autorité de certification. Cette sécurisation est matérialisée par un cadenas qui s'affiche dans la fenêtre de votre navigateur et qui garantit à tout moment que vous êtes en communication avec le serveur sécurisé de vote en ligne.

Recommandations de sécurité

- Protégez votre ordinateur contre les virus

Le seul moyen de protéger votre ordinateur de manière efficace est d'installer un logiciel anti-virus et de le tenir à jour régulièrement. Il vous permettra notamment de détecter des virus qui peuvent être joints aux messages que vous recevez. Vous pouvez également installer un logiciel antispyware afin de réduire le nombre d'e-mails potentiellement dangereux.

- Protégez votre connexion Internet

Il est également recommandé d'installer des firewalls afin d'empêcher les accès non autorisés. Ce sont des logiciels qui permettent le passage sélectif d'informations entre votre ordinateur et Internet. Ils vous protègent également contre les tentatives d'accès à votre ordinateur depuis Internet.

Restez vigilant !

Ne répondez jamais à un e-mail soit-disant émis par votaccess.fr vous demandant des informations personnelles. Supprimez, sans les ouvrir, les e-mails douteux.

Vérifiez soigneusement l'adresse affichée par votre navigateur Internet (<https://www.votaccess.fr>).

Déconnexion

Pour votre sécurité, nous vous recommandons de vous déconnecter à la fin de votre session sur le site de votaccess, à l'aide du lien "Déconnecter".

Une déconnexion automatique sera toutefois effectuée après 30 minutes d'inactivité de votre session. Ainsi, si vous vous absentez sans vous être préalablement déconnecté, personne ne pourra utiliser le site à votre place.

Si vous souhaitez vous reconnecter, vous devrez repartir du site présentant votre portefeuille chez votre teneur de compte.